

Construction métallique



Le Syndicat.

Durée du travail

La durée hebdomadaire de travail est de 42 heures. Le temps de déplacement de l'entreprise au chantier est compris dans le temps de travail.

Pause

Une pause de 15 minutes le matin, non-comprise dans la durée de temps de travail, est accordée aux travailleurs, cette pause est payée Fr. 7.50.

Salaires minima 2022

Les employeurs ont refusé d'octroyer une augmentation pour 2022

L'échelle des salaires minima est la suivante :

Travailleurs qualifiés et tuyauteurs spécialisés :

Durant la 1 ^{re} année après l'apprentissage	Fr. 24.60
Durant la 2 ^e année après l'apprentissage	Fr. 25.25
Durant la 3 ^e année après l'apprentissage	Fr. 26.45
Durant la 4 ^e année après l'apprentissage	Fr. 27.60

Manceuvres :

Travailleurs avec moins de 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 23.30
Travailleurs après 2 ans de pratique dans la profession	Fr. 23.75
Travailleurs après 3 ans de pratique dans la profession	Fr. 24.40
Travailleurs après 4 ans de pratique dans la profession	Fr. 24.90

13^e salaire

Le travailleur a droit en fin d'année à une gratification de 8.33% égale du salaire brut de base afférent aux heures effectives de travail accomplies dans l'année civile.

Déplacements

Le travailleur a droit à une indemnité de Fr. 18. -- pour le repas de midi s'il ne peut pas rentrer à son domicile ou au siège de l'entreprise. En cas d'utilisation de sa voiture, le travailleur a droit à une indemnité de Fr. 0.70 le km.

Vacances	En temps	Taux*
Jusqu'à 56 ans	25 jours	11%
Dès 57 ans	30 jours	13.5%

Les jours fériés légaux sont payés lorsqu'ils coïncident avec un jour de travail.

Absences payées

Voir page informations complémentaires.

Accident : droit au salaire

Le jour de l'accident et les deux premiers jours de carence reconnus par la SUVA sont payés à raison de 80% par l'employeur.

Maladie : droit au salaire

La perte de salaire en cas de maladie est indemnisée à raison de 80% selon le système LAMAL.

Contribution professionnelle

La contribution professionnelle de 0.8%, retenue sur le salaire, est remboursée aux membres d'Unia durant le printemps.

Prévoyance professionnelle LPP

Le travailleur est assuré par la caisse de retraite paritaire CAPAV (Bureau des métiers) ou PROMEA.

Retraite anticipée Retaval

Tout travailleur en bonne santé qui atteint l'âge de :

62 ans peut bénéficier de la retraite anticipée, le montant annuel de la rente se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des trois dernières années d'activité, il est égal aux 70% du salaire déterminant mais au maximum Fr. 4'200.-- par mois.

63 ans peut bénéficier de la retraite anticipée, le montant annuel de la rente se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des trois dernières années d'activité, il est égal aux 75% du salaire déterminant mais au maximum Fr. 4'700.-- par mois.

Pour autant que le nombre d'années de soumission à la Caisse soit rempli. Les cotisations au 2e pilier sont payées par RETAVAL (maximum 10% du salaire déterminant et si le préretraité ne bénéficie d'aucune prestation LPP avant l'âge de 65 ans). Les cotisations AVS comme personne sans activité lucrative sont à payer par le préretraité lui-même.

Délais de congé

Le congé doit être donné, par écrit

*Durée de l'engagement**Délai de congé*

Pendant le temps d'essai (1 mois)

7 jours

Dans la 1ère année de service

1 mois

De la 2ème à la 9ème année de service

2 mois

Dès la 10ème année de service

3 mois